

Cenon, le 14 décembre 2009

COMMUNICATION SUR LE PROGRES DANS L'INTEGRATION DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Introduction :

Au nom d'Aquitaine Sécurité Prévention, je renouvelle mon engagement à soutenir et à promouvoir les dix principes du Pacte Mondial. Intégrant l'ensemble des principes depuis toujours dans la politique responsable et durable de la société Aquitaine Sécurité Prévention. Nous avons accentué nos efforts, au cours de l'année 2009, sur les principes développés ci-dessous.

Paul ROUX

Gérant de la société **A**quitaine **S**écurité **P**révention

Contexte :

La société **A**quitaine **S**écurité **P**révention est spécialisée dans les métiers de la sécurité & surveillance humaine. Nous travaillons avec de nombreux clients répartis sur plusieurs départements du Sud Ouest de la France. Des ministères, des Administrations, des enseignes de la grande distribution sont nos clients et partenaires depuis plus de 12 ans.

Nos agents, formés aux différents métiers de la sécurité, interviennent et travaillent tout au long de l'année sur l'ensemble des sites, que nous confient nos clients.

1^{er} Principe soutenu

Principe n° 8 : « à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ».

1- Objectifs :

L'objectif de l'engagement d'Aquitaine Sécurité Prévention est d'augmenter les économies d'énergie et de limiter les consommables par le biais « d'actions » au sein de l'entreprise.

2- Mise en œuvre des actions :

REDUCTION DE L'UTILISATION DE PAPIER :

- Nous avons proposé en 2009, à nos salariés, de recevoir leur bulletin de salaire par internet.
- Nous avons sensibilisé les différents responsables aux économies d'édition de documents.
- Réutilisation systématique du verso des papiers imprimés pour les fax, avec mise en place de bannettes spécifiques.

RECYCLAGE DES CARTOUCHE D'IMPRIMANTE :

- L'entreprise adhère au programme de recyclage des cartouches d'encre de notre partenaire/fournisseur de consommables d'imprimante Site WEB : WWW.CLEANPLANET.COM

LIMITATION D'AUTRES CONSOMMABLES :

- Non-utilisation des gobelets et cuillers en plastiques (produits pétroliers dérivés).
- Recyclage systématique des matériels de sécurité en fin de vie (poste radios, matériel informatique).

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

- Dans le cadre de formation de nos salariés : utilisation d'un bac à incendie écologique pour nos exercices de lutte contre le feu.

3- Communication :

Nos actions sont diffusées à l'ensemble de nos salariés et de nos clients au travers de notre journal interne.

4- Résultats :

Le personnel du siège possède une tasse à café et une cuillère personnelle.
Réduction de l'ordre de 10 % de la consommation de papier (- 5000 feuilles à l'année).
Recyclage de 15 cartouches d'imprimante par an, dans le respect de l'environnement.

2^{ème} Principe soutenu

Principe n° 6 : « L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ».

1- Objectifs :

Au delà des accords de branches régissant notre profession, il est primordial de lutter contre la Discrimination sous toutes ses formes. La société Aquitaine Sécurité Prévention œuvre dans ce Sens :

2- Mise en œuvre des actions :

Nous avons défini plusieurs domaines de responsabilités formalisés dans la procédure d'embauche, le règlement intérieur et une Charte Qualité :

- tolérance zéro envers la discrimination.
- Lutte contre le Harcèlement.
- Conditions de travail.

Tolérance zéro envers la discrimination

L'encadrement participant au recrutement à été formé afin d'éliminer toute forme de discrimination à l'embauche.

Les entretiens d'embauches sont effectués avec deux personnels de l'encadrement voire trois pour le recrutement des agents de maîtrise, évitant ainsi le jugement d'un seul recruteur.

Lutte contre le harcèlement

Tous les employés ont le droit d'être traités avec dignité et respect. Aucun harcèlement n'est permis ou toléré par la société Aquitaine Sécurité Prévention et tout cas signalé est traité de façon appropriée par l'entreprise.

COMMUNICATION SUR LE PROGRES DANS L'INTEGRATION DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Les salariés sont informés sur l'existence de la HALDE :

Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité

Conditions de travail

La société A.S.P se base sur les lois du travail en France ou elle est implantée à 100 %.

Les conditions de travail sont unifiées à partir des standards de base afin d'appliquer un principe égalitaire : mêmes droits pour tous au sein d'une société, assurant ainsi le meilleur environnement possible.

Pour assumer pleinement ces responsabilités, nous veillons à l'application de nos valeurs de base ainsi que des principes éthiques décrits dans notre CHARTE QUALITE au travers de principes simples :

- Mettre en place et observer les codes de conduite destinés à protéger les employés du harcèlement ou de toute discrimination et de fournir une égalité d'opportunités,
- S'assurer que les employés sont conscients de ces codes et qu'ils les respectent,
- Opérer une politique de rémunération adaptée,
- S'assurer que tous les employés savent ce qu'il est attendu d'eux dans le cadre de leur travail et qu'ils sont en mesure de jauger leur performance,
- Fournir un environnement de travail sûr et s'assurer que les employés comprennent pleinement leurs propres responsabilités concernant les problèmes de santé et de sécurité,
- Aider les employés à trouver un équilibre entre leur travail et leur vie personnelle.